

Comment rédiger le carnet ATA ?

Informations importantes avant de commencer à compléter le carnet ATA

- **TOUS** les feuillets du carnet (excepté les encarts réservés à la douane) doivent être complétés à l'identique recto-verso.
- **SEULE** la couverture verte doit être signée par le titulaire du carnet ou son représentant habilité dans **la case J**.
- **La case I** est réservée à la C.C.I. du Var

Renseignements à porter au recto

CASE A : Titulaire et adresse

Nom et adresse de l'entreprise ou du domicile du demandeur si ce dernier n'est pas inscrit au registre de commerce ou de celui des métiers, (propriétaire de la marchandise).

CASE B : Représenté par

Nom et adresse de la personne habilitée à présenter ou à utiliser le matériel. Lorsque d'autres personnes utilisent le carnet, celles-ci doivent être **munies d'un pouvoir** établi à leur nom par le titulaire du carnet.

CASE C : Utilisation prévue des marchandises

Indiquer la convention adéquate. (Voir rubrique « Pays signataires » dans Infos Pratiques)

CASE J : Signature du titulaire

Renseignements à porter au verso

La liste générale doit être dactylographiée ou manuscrite en lettres capitales d'imprimerie.

Colonne 1 : Numéro d'ordre des marchandises dans l'ordre croissant en série ininterrompue. Ainsi, le dernier numéro d'ordre doit être égal au nombre total de pièces. (Voir tableau page 2)

Colonne 2 : Les articles sont désignés par une dénomination commerciale explicite en français ; sont repris les marque, modèle, type, numéro de série, contexture ou toute autre information permettant d'identifier précisément les articles. Veuillez noter que cependant, certains pays exigent une traduction dans leur langue (nous consulter).

Colonne 3 : Le nombre d'articles indiqués doit correspondre au dernier des numéros d'ordre repris en colonne 1. Veuillez noter que par exemple 1 paire de chaussure = 2 pièces...)

Colonne 4 : Le poids net par article ou groupe d'articles doit être indiqué si le carnet est utilisé en Suisse ou Russie, même pour une opération de transit. Cette information n'est pas exigée par les autres pays.

Colonne 5 : La somme doit correspondre à la valeur commerciale hors taxes (prix auquel les marchandises seraient vendues à l'exportation = valeur transactionnelle) exprimée en euros arrondie à l'euro supérieur ou inférieur (jamais de centimes).

Colonne 6 : à compléter lorsque les marchandises ne sont pas d'origine communautaire. Indiquer le pays d'origine en utilisant le code international pays (Norme ISO 2 lettres)

Consulter le site internet : http://www.iso.org/iso/fr/french_country_names_and_code_elements

- Le titulaire effectue les totaux des colonnes 3, 4 et 5 en vérifiant que **le total de la colonne 3 correspond au dernier numéro d'ordre indiqué en colonne 1**.

- Le titulaire porte immédiatement après la liste des marchandises la mention : « **Arrêté la présente liste à ... (nombre en toutes lettres) articles pour une valeur globale hors-taxes de ... (somme en toutes lettres) euros** ».

Exemples de listes de marchandises sous carnet ATA

N° d'ordre	Désignation commerciale des marchandises et, le cas échéant, marques et numéros	Nombre de pièces	Poids ou Volume	Valeur		Réservé à la douane
1	2	3	4	5	6	7
CAS N°1	1	Micro-ordinateur IBM DX2 n°T55006	1		4.570€	GB
	2/3	V8P Ordinateurs portables Toshiba	2		9.100€	
	4	T6400 n°42198 & 847546	1		3.050€	JP
	5	Modem pocket n°P41622 AS	1		760€	FR
		Carte Vidéo VTDX n°054781				FR
		5		17.180€		
	ARRETE LA PRESENTE LISTE A CINQ ARTICLES POUR UNE VALEUR GLOBALE HORS-TAXES DE DIX SEPT MILLE CENT QUATRE VINGT EUROS					
CAS N°2	1	Bracelet Or 89 Gr & Diamants 10CT	1		22.700	FR
	2/4	Bracelet Or 81 Gr & Rubis 2CT	3		22.630€	FR
	5	Bracelet Or 75 Gr & Diamants 0,50	1		9.800€	FR
	6	Bague Or 23 Gr & Diamant 2,08	1		4.400€	FR
	7/8	1 paire de Boucles d'Oreilles Or 25 Gr	2		2.500€	FR
		8		62030€		
	ARRETE LA PRESENTE LISTE A HUIT ARTICLES POUR UNE VALEUR GLOBALE HORS-TAXES DE SOIXANTE SEUX MILLE TRENTE EUROS					
CAS N°3	1/10	Pull Over ML 97% Coton 3% Lurex	10	6,0 KG	600€	FR
	11	Pull Over ML 50% Coton 50% Laine	1	0,6 KG	50€	FR
	12/13	Gilet ML 95% Coton 5% Soie	2	0,8 KG	150€	FR
	14/17	2 Paires de Chaussures Cuir Noir	4	1,2 KG	220€	FR
	18/19	1 Ensemble Jupe + Spencer 100% Laine	2	3,6 KG	280€	FR
		19		1300€		

ARRETE LA PRESENTE LISTE A DIX-NEUF ARTICLES POUR UNE VALEUR GLOBALE HORS-TAXES DE MILLE TROIS CENT EUROS

Toute rature sur les documents est interdite

Les volets (jaunes, blancs et bleus)

ATTENTION : ces feuillets ne sont pas à signer lors du passage en douane.

Recto

- **Les cadres A, B, et C** sont rédigés de manière identique au recto de la couverture
- **Les cadres D, E et F** seront rédigés par la personne qui présentera les marchandises en douane et signera seulement à ce **moment-là** le volet lors du passage en frontière
- **Le cadre G** est strictement réservé à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var
- **Le cadre H** est strictement réservé aux autorités douanières

Verso

La liste est rédigée de manière identique à celle de la couverture et doit être parfaitement lisible sur tous les feuillets

Les encarts (jaunes, blancs, bleus cartonnés) seront remplis par les autorités douanières.

Le carnet ATA ne doit subir aucune modification après validation par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var : c'est la règle de l'intangibilité.